

INTERVENTION LORS DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 NOVEMBRE 2019

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs de la Municipalité et vous Chères et Chers Conseillers.

Depuis pas mal de mois, dans notre ville, l'usage des trottinettes électriques, en plein boum dans nos rues et trottoirs nous a, il faut l'avouer pris de court par manque d'encadrement d'une part et de proposition d'un règlement sécuritaire pour les passants en particulier d'autre part.

L'intégration de ce nouveau mode de mobilité qui dépasse très souvent les 20 km/heure au code de la route ainsi que son mode d'utilisation n'est d'aucune manière définie.

Des dispositions sont-elles prises à ce jour où seront-elles prises au niveau de la Confédération, des Cantons ou de certaines villes de Suisse dans les prochains mois ?

A ce jour, il y a un véritable flou qui met en danger tant les utilisateurs que les passants, Le nombre de blessés est incroyablement élevé et il est important d'y remédier.

Un règlement communal serait s'il n'existe pas le bienvenu dans l'attente d'une loi cantonale, cela éviterait l'anarchie que nous vivons à certaines heures de la journée dans notre ville

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

Ces trottinettes électriques peuvent-elles

- Circuler sur les trottoirs ?
- Le conducteur peut-il prendre en charge son enfant ou sa copine ?
- A quelle vitesse doit-il circuler en ville ?
- Doivent-ils emprunter seulement lorsqu'elles existent, les pistes et bandes cyclables ?
- Ou à défaut, en ville, la route lorsque la vitesse maximale autorisée y est de 50 km / heure max.?
- Quelles seront les précautions que prendront nos autorités afin d'assurer la tranquillité des piétons sur les trottoirs et passages réservés ?
- Être conduites par des enfants en dessous de 12 ans ?

Concernant la trottinette elle-même :

La Municipalité a-t-elle prévue une série d'accessoires obligatoires ?

- Si oui qui sanctionne
- Le port d'un casque devrait être absolument recommandé, surtout en ville ?
- Des feux avant et arrière durant les journées d'hiver en particulier semble inéluctable (catodiotre) ?
- Un frein fonctionnel et surtout une sonnette ou un klaxon
- **Est-ce que la trottinette est à usage exclusivement personnel ?**
 - o - Si oui, fini donc le danger du gamin transporté.
- Si oui une carte de circulation personnelle sera-t-elle mise en place ?
- Pour des raisons de sécurité évidente, la municipalité prévoit-elle d'interdire le port de casque audio ou des écouteurs ?

- Pourrait-on prévoir et énumérer les sanctions financières encourues par les conducteurs qui ne respecteraient pas les mises en garde de la police municipale ?

Qu'en est-il de la fédération si celle-ci existe des professionnels de cette micro mobilité ?

- La municipalité a-t-elle eu des contacts avec elle à ce sujet ?
- Va-t-on voir une association de victimes due à ce type d'accident naître prochainement ?
- Quelles dispositions pense-t-elle prendre dans les prochains mois ?

Qu'en est-il de nos forces de l'Ordre ?

- Traqueront-elles ce type d'incivilité et ces conducteurs irrespectueux avec autant de zèle que pour les automobilistes alors qu'elles sont déjà débordées ?
- Comme il n'y a pas de règlement, est-ce que notre police a déjà pris des mesures de formation, et d'éducation en particulier des enfants

En d'autres termes le soussigné n'est pas contre ce type de mobilité mais celle-ci doit absolument être encadrée.

Pour bien encadrer ce nouveau marché en pleine expansion et diminuer les dangers potentiels qu'il représente, je demande et prie donc la municipalité d'organiser et mettre en place au plus vite un règlement afin de diminuer ces types d'accidents qui coutent très cher à la collectivité.

Je redoute l'impunité et le maintien de l'anarchie sur les trottoirs.

Je profite de l'occasion pour féliciter la Municipalité qui à l'inverse des vélos électriques s'était fortement engagé de ne pas l'avoir fait pour des trottinettes électriques en libre-service sans un règlement ad-hoc et qu'ainsi sa responsabilité n'est pas engagée dans les accidents qui surviendront après mon intervention de ce soir et ce, à l'instar de ce qui passe chez notre voisin dans certaines de leurs villes.

Exceptionnellement, je dépose cette intervention afin que la Municipalité puisse en prendre connaissance sereinement.

Je vous remercie pour votre écoute.

Christian UDASSE

Conseiller communal

Nyon le 11 novembre 2019